

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du Vendredi 24 Février 2012

Le Conseil Municipal s'est réuni le vingt quatre Février 2012 sur la convocation du Maire en date du 18 février 2012.

Tous les conseillers étaient présents, excepté Mr LEGRAIN Frédéric, absent.

Mr BLANC Frédéric lit le PV de la réunion du 20 Janvier 2012 : celui-ci est adopté à l'unanimité.

Mr BOUJU Bruno est élu secrétaire de séance.

Aménagement du centre-bourg et restructuration de l'ancienne laiterie en mairie et commerce

Après avoir fait présenter aux membres du Conseil Municipal, par M. Claude KOENIG architecte indépendant, ayant siégé au comité de sélection du 22/02/2012 les trois études et le bilan des discussions établis avec les trois équipes, le Maire a annoncé aux conseillers municipaux le résultat du vote du comité de sélection qui a eu lieu le 22/02/12.

Après cette présentation, à 22H15, le Maire a ouvert la séance du Conseil Municipal.

Il a donné la parole à tous les conseillers municipaux qui le souhaitent, il en ressort que la majorité du Conseil Municipal ne comprend pas le choix qui a été fait par le comité de sélection concernant l'aspect architectural du bâtiment et doute sérieusement que ce projet puisse s'inscrire dans l'enveloppe financière qui a été définie.

Le vote pour le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre est reporté à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Délégation de signature documents se rapportant au marché de Maître d'œuvre

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retirer ce point de l'ordre du jour.

Compte Administratif M4 Service Energie photovoltaïque 2011 – Compte de Gestion

Le Maire ayant quitté la séance, Monsieur STIRNEMANN Claude, 1^{er} Adjoint, présente le compte administratif M4 2011. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2011 proposé par le Maire, ainsi que le compte de gestion conforme de M. le Trésorier de POUILLEY LES VIGNES. Les résultats du compte administratif sont les suivants :

- pour la section d'investissement : un excédent de 132.21 €
- pour la section de fonctionnement : un déficit de 4 100.90 €

Compte Administratif M4 Service Energie photovoltaïque 2011 – Affectation du résultat

Le Conseil Municipal,

Après avoir approuvé le compte administratif M4 de l'exercice 2011 présentant un déficit de fonctionnement cumulé de 4 100.90 €

Considérant que la section d'investissement fait apparaître :

Un excédent de 132.21 €

Vu l'état des restes à réaliser en section d'investissement :

Dépenses : 0 €

Recettes : 0 €

Décide à l'unanimité de reporter les résultats comme suit :

- C / 001 : excédent d'investissement reporté : 132.21 €

- C / 002 : déficit de fonctionnement reporté : 4 100.90 €

Compte Administratif M49 Assainissement 2011 – Compte de Gestion

Le Maire ayant quitté la séance, Monsieur STIRNEMANN Claude, 1^{er} Adjoint, présente le compte administratif M49 2011. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2011 proposé par le Maire, ainsi que le compte de gestion conforme de M. le Trésorier de POUILLEY LES VIGNES. Les résultats du compte administratif sont les suivants :

- pour la section d'investissement : un excédent de 3 124.45 €
- pour la section de fonctionnement : 0 €

Compte Administratif M49 Assainissement 2011 – Affectation du résultat

Le Conseil Municipal,

Après avoir approuvé le compte administratif M49 de l'exercice 2011 ne présentant pas d'excédent de fonctionnement Considérant que la section d'investissement fait apparaître un excédent de 3 124.45 €

Vu l'état des restes à réaliser en section d'investissement :

Dépenses : 0 €

Recettes : 0 €

Décide à l'unanimité de reporter :

- C / 001 : Excédent d'investissement reporté : 3 124.45 €

Compte Administratif M14 Commune 2011 – Compte de Gestion

Le Maire ayant quitté la séance, Monsieur STIRNEMANN Claude, 1^{er} Adjoint, présente le compte administratif M14 2011. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2011 proposé par le Maire, ainsi que le compte de gestion conforme de M. le Trésorier de POUILLEY LES VIGNES. Les résultats du compte administratif sont les suivants :

- pour la section d'investissement : un déficit de 41 623.89 €
- pour la section de fonctionnement : un excédent de 367 459.93 €

Compte Administratif M14 Commune 2011 – Affectation du résultat

Le Conseil Municipal,

Après avoir approuvé le compte administratif M14 de l'exercice 2011 présentant un excédent de fonctionnement cumulé de 367 459.93 €

Considérant que la section d'investissement fait apparaître :

Un besoin de financement de 41 623.89 €

Vu l'état des restes à réaliser en section d'investissement :

Dépenses : 150 000 €

Recettes : 0 €

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat cumulé de fonctionnement comme suit :

C / 1068 : affectation en réserves d'investissement : 191 623.89 €

C / 002 : excédent de fonctionnement reporté : 175 836.04 €

Ouverture débit de boissons de 4^{ème} catégorie

Le Conseil Municipal souhaite ouvrir le débit de boissons de 4^{ème} catégorie en respectant l'arrêté du Préfet du 09/11/2000. M. le Maire est chargé d'informer les services concernés sur les dates et heures d'ouverture.

Date d'ouverture : à compter du 1^{er} Avril 2012

Les heures d'ouverture seront les suivantes : le 1^{er} dimanche de chaque mois de 9h00 à 13h00 à l'occasion du marché mensuel.

Création d'une régie permanente de recettes pour l'encaissement des droits du débit de boissons

Considérant que le débit de boissons sera ouvert à compter du 1^{er} Avril 2012, il conviendrait de créer une régie de recettes permanente pour encaisser les recettes liées à la vente des boissons.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition de Mr le Maire et l'autorise à prendre les arrêtés de création de la régie et de nomination du régisseur après avis du Trésorier de Pouilley-les-Vignes.

Tarif des boissons – ouverture débit de boissons

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs des boissons à :

Café, thé : 1,00 €

Eau minérale, sirop, limonade : 1,00 €

Jus de fruits, diabolo, coca cola : 1,50 €

Bière blonde, panaché : 1,50 €

Bière brune : 2,00 €

Vin blanc, rosé, rouge : 1,00 €

Blanc cassis : 1,50 €

Porto blanc, Martini, Muscat : 1,50 €

Ricard, Pontarlier : 1,50 €

Whisky : 2,00 €

Acquisition partielle maison Christian Bailly

M. le Maire rappelle les délibérations du Conseil Municipal des 23/09/11 et 16/12/11 relatives à l'acquisition d'une partie de la maison de Christian BAILLY. Il demande au Conseil Municipal que soit précisé, dans le cadre de cette acquisition, que la Commune de LAVERNAY s'engage à créer un débord de toit de 50 cm environ, y compris les reprises avec la couverture existante. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'acquérir la partie de la maison de Christian BAILLY, cadastrée D 144 pour un montant de 12 500.00 €. Les frais se rapportant à cette acquisition seront pris en charge par la commune ainsi que la création d'un débord de toiture sur la maison restant la propriété de M. Christian BAILLY, cadastrée D 143. Ce débord est rendu obligatoire par la dépose de la couverture en ruine de la première travée du bâtiment situé sur la parcelle D 144, objet de l'achat par la commune. Le débord de toiture de 50 cm environ sera raccordé à la toiture en tuiles. La zinguerie de rive sera réalisée en zinc naturel. Les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2012.

Réforme de l'intercommunalité

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la décision prise par le comité syndical de la CCRO (Communauté de Communes des Rives de l'Ognon).

La Communauté de Communes des Rives de l'ognon, le Communauté de Communes du Val de l'Ognon (CCVO) et la Commune de LANTENNE-VERTIERE souhaitent à la très grande majorité se regrouper dans une même communauté de communes ; elles ont délibéré en ce sens à plusieurs reprises.

Le comité syndical de la CCRO demande à nouveau que le dialogue soit ouvert et que soient respectés les grands principes énoncés par Monsieur Philippe RICHERT, Ministre en charge des collectivités territoriales, à savoir « la concertation approfondie et le consensus » et « l'esprit de coproduction entre les élus et les Préfets pour parvenir à un consensus le plus large possible ».

Le Maire propose au conseil Municipal que compte tenu :

- 1) du manque de simulations financières
- 2) du manque de réponse à la question de quel SCOT ferons-nous partie
- 3) du manque de réponse à la question de quelle préfecture dépendrons-nous
- 4) du manque de réponse à la question de quel centre de gestion dépendrons-nous
- 5) du manque de réponse à la question vers quel lycée les jeunes seront-ils dirigés

Le Maire propose d'émettre un avis défavorable au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) tel qu'arrêté par le Préfet le 22 décembre 2011. Il se positionne contre la fusion de la CCRO avec la CCVO avant d'avoir des réponses claires par écrit aux questions ci-dessus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce contre le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) tel qu'arrêté par le Préfet le 22 décembre 2011.

Convention « cadre » Service Missions Temporaires

Le Maire expose au Conseil Municipal que le Centre de Gestion du Doubs a créé un service de remplacement, afin de pallier l'absence momentanée de fonctionnaires territoriaux ou pour des besoins occasionnels. Le Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Doubs a modifié les articles 4 et 7 de la convention cadre de mise à disposition. Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, donne son accord et autorise le Maire en cas de besoin, de recourir à ce service mis en place par le Centre de Gestion et l'autorise à signer cette convention cadre de mise à disposition.

Adhésion CAUE

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler son adhésion au CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) du Doubs. La cotisation s'élève à 122.00 € pour 2012. Cette somme sera prévue au budget 2012.

Devis illuminations

M. le Maire présente le devis de l'entreprise MILLERET concernant la remise en état des motifs d'illuminations de Noël. Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accepter le devis de l'entreprise MILLERET d'un montant de 2 778.31 € TTC, somme qui sera prévue au BP 2012.

Demande de subvention « Ecole élémentaire de Lavernay »

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la demande des enseignants de l'Ecole élémentaire de LAVERNAY, d'une subvention pour les projets de classe transplantée en 2012 : CP en classe de préhistoire, CE1 et CE2 pour un séjour sportif et CM1 pour des activités sportives et culturelles. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité (5 pour, 6 abstentions, 1 contre), de verser une subvention de 400,00 €, à la Coopérative scolaire de l'Ecole de LAVERNAY. Cette somme sera inscrite au BP 2012.

Demande de subvention « Maison Familiale de Montbozon »

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la Maison Familiale Rurale de Montbozon 70, a déposé une demande une subvention pour un voyage d'étude pour une élève de LAVERNAY. Après délibération, le Conseil Municipal décide à la majorité (6 contre, 4 abstentions, 2 pour), de ne pas attribuer de subvention à la Maison Familiale de Montbozon.

Perte de livre de la bibliothèque : fixation du prix

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un adhérent de la bibliothèque a perdu un livre et qu'il y a lieu d'en fixer le prix. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe à l'unanimité, le prix du livre à 15,00 € et un titre de recette sera envoyé à la personne concernée

Durée d'amortissement des subventions d'équipement versées par la Commune

Vu le décret 2011-1951 du 23/12/2011 relatif aux durées d'amortissement des subventions d'équipement versées par les communes, le Maire propose de procéder ainsi :

1) Participations versées depuis 2006 en cours d'amortissement :

Compte 204158 participation CCRO de 53.712 € et de 29.198.30 € amorties sur 15 ans

Reprise au bilan – compte 2041582 par le comptable

2° Participations versées à compter de 2011 :

Conformément au décret visé ci-dessus, les participations versées sur les comptes 2041 (à imputer selon le type d'organismes publics) et 2042 (personnes de droit privé) seront amorties comme suit :

A/ Subventions pour des biens mobiliers, matériel ou études : 5 ans

B/ Subventions pour des bâtiments ou installations (durée à définir) :

◇ Participations inférieures à 5000 euros : 5 ans

◇ Participations de 5.000 euros à 25.000 euros : 10 ans

◇ Participations supérieures à 25.000 euros : 15 ans

C/ Subventions pour projets d'infrastructures d'intérêt national : 30 ans

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition du Maire.

Budget assainissement : durée d'amortissement des immobilisations

M. le Maire rappelle qu'il serait utile de disposer d'une délibération cadre fixant les durées d'amortissement des immobilisations du budget assainissement reprenant les durées actuellement en vigueur sur certains comptes et en les fixant pour les comptes inutilisés à ce jour :

L'exposé du maire entendu, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de valider les durées suivantes :

Compte 203-208 études non suivies de travaux : 5ans

Compte 212 aménagements divers de terrains (exemple protection station) : 15 ans

Compte 213 constructions (station, silo ...) : 30 ans

Comptes 2156 et 218 matériels : 10 ans

Comptes 2158 réseaux : 60 ans

Compte-rendu commissions voirie et culture sports loisirs

Aménagement carrefour rue du Bochet – rue de Prêle : un devis pour la signalisation horizontale sera demandé (traçage d'une zone piétonnière côté droit et marquage d'un ilot central).

Le marquage des passages piétons et balises sera refait. Un devis pour des panneaux de signalisation a été demandé à la société LUDO Matériel.

La journée « bouche trous » est prévue le samedi 31 Mars 2012.

Le fleurissement sera organisé par Mme PIDOUX Valérie.

M. STIRNEMANN Claude est chargé de l'achat et de la préparation du feu d'artifice qui sera tiré le 13 Juillet 2012. Pour cette manifestation M. BOUJU Bruno effectuera l'achat des boissons et Mme COURTOIS BENDAHDANE Catherine de la viennoiserie. L'ambiance musicale sera assurée par l'association « DOUBS NOTE ». En réunion du Conseil Municipal de Juin l'organisation des derniers préparatifs sera définie.

Questions diverses

Mme DUQUET informe le Conseil Municipal d'une lettre qu'un administré a déposé sur le site de la commune de LAVERNAY. Ce dernier se plaint de l'absence de panneaux pour les battues organisées par les chasseurs. M. le Maire va faire un rappel de la réglementation applicable dans le cadre des battues.

Mme HUNSINGER Marie-Pierre indique qu'elle se renseigne sur les radars pédagogiques. La commission voirie se réunira à ce sujet.

M. le Maire informe que la directive européenne EUP 205/32 interdira de commercialiser, courant 2015, les lampes à vapeur de mercure jugées insatisfaisantes et dont une majorité de communes possèdent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23H38

La prochaine réunion aura lieu le Vendredi 16 Mars 2012